

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AMANI AGRO INTERNATIONAL »

Siège Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON GFCI
non loin de l'institut FROEBEL, Lot 400, Ilot NEANT

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/03/2023, et enregistrés au CEPICI le 22/03/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AMANI AGRO INTERNATIONAL »

Objet :

- Achat et vente caoutchouc ;
- Transformation et exploitation de caoutchouc ;
- Création, encadrement et gestion d activités agricoles ;
- Achat et vente de produits agro - alimentaires
- Achat et vente de produits agricoles
- Diverses prestations de services.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON
GFCI non loin de l'institut FROEBEL, Lot 400, Ilot NEANT

Dirigeant(s) M AMANI OKPODJI GUY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-03695 du 30/03/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°26259/GTCA/RC/2023 du 30/03/2023

